

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST MAURICE D'ARDECHE Du 20 DECEMBRE 2021 à 20h30

Présents : Mrs BACCONNIER – RIEUBON – MARTINEZ – RIGAUD – JOFFROY – GIRARD
Mmes FREYDIER – GARDETTE – RIEU
Absents : Mr FROMENTIN – Mme BROT

Convention de mise à disposition des locaux (ancienne école) pour le centre de loisirs

Le conseil municipal donne son autorisation pour que le maire signe une convention avec la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche pour la mise à disposition des locaux de l'ancienne école pour le centre loisirs.

Co-financement pour la lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire, expose aux conseillers l'objet de la convention de partenariat entre la commune de Saint-Maurice-d'Ardèche et le groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche (GDSA07)

Cette convention, signée pour une année en tacite reconduction, vise à coordonner entre la commune et le GDSA07, les actions en faveur de la protection des abeilles, de la biodiversité et de la protection de la population.

La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche est également partenaire avec le GDSA07 pour un financement partiel des actions de destruction de nids sur le territoire.

Le GDSA07 est une association à but non lucratif qui fédère une grande partie des apiculteurs ardéchois, environ 90% des apiculteurs amateurs et une part importante des pluriactifs et professionnels.

Le GDSA07 forme au travers de différents stages et ateliers les apiculteurs ardéchois, enseigne les bonnes pratiques apicoles, et informe sur l'aspect sanitaire des colonies d'abeilles (maladies et prédateurs).

Le GDSA07 propose l'utilisation de la plateforme **LeFrelon.com**, développée par un membre de son conseil d'administration et met en œuvre une stratégie de lutte collective contre le frelon asiatique comportant les éléments suivants :

- Un réseau de référents locaux (bénévoles, disponibles et réactifs) pour confirmer la présence du frelon asiatique suite à un signalement et suivre la destruction des nids par une entreprise de destruction.
- La mise à disposition d'une plateforme de centralisation et de gestion des signalements (lefrelon.com). Un affichage cartographique permet de visualiser les signalements sur le territoire. Cette plateforme est entièrement gratuite et gérée bénévolement.
- Des formations de détection et de recherche de nids à l'attention des référents et agents communaux.

Depuis 2018, grâce à cette plateforme, le GDSA07 a enregistré de nombreux signalements sur l'Ardèche dont la majorité a pu être détruit.

La convention concerne les actions suivantes :

1. Mise à disposition de la plateforme de signalement du frelon asiatique
2. Charte des bonnes pratiques, formation et conseils
3. Signalement d'un nid sur le territoire de la CCGA
4. Destruction d'un nid de frelons Asiatiques
5. Financement pour la destruction des nids

6. Information lors des destructions des nids et bilan annuel
7. Information et compte rendu annuel
8. Communication auprès du grand public

La commune de Saint-Maurice-d 'Ardèche s'engage à financer 50% du coût total de la destruction des nids repérés, en complément de l'aide de 50% également proposée par la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Le Conseil municipal, entendu l'exposé et après délibéré,

Approuve les termes de la convention annexée à la présente ayant pour objet la collaboration de la commune de Saint-Maurice-d'Ardèche avec le GDSA07 et le co-financement de la destruction des nids de Frelons Asiatiques à hauteur de 50%,

Autorise le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Service de police intercommunale

La communauté de communes envisage de modifier le fonctionnement du service de police intercommunale en proposant de passer d'une logique de prestations par commune à une logique de service générale de territoire sur les bases : critères de la population DGF et du potentiel financier. Les montants restent à définir.

Repas des anciens

Le repas prévu le 13/01/2022 au Restaurant du Cros d'Auzon est annulé, au vue des nouvelles restrictions. Nous allons donc faire comme l'année dernière des bons d'achats de 25 € pour une personne seul et 40 € pour un couple valable à la boulangerie Michel et au Petit Moulin.

Vœux à la municipalité

Les vœux à la municipalité prévu le vendredi 14 janvier à 18h30 sont annulés.

Convention avec 30 millions d'amis

Comme chaque année nous reconduisons la convention avec 30 millions d'amis concernant la stérilisation d'une dizaine de chats errants sur la commune pour un montant de 70 € par chat x 10 = 700 € la moitié est payée par l'association soit 350 € pour la commune.

Divers

- Lecture du courrier des riverains chemin de l'Estrade (terrain canoë) où à était installé des containers pour une future maison. Un permis de construire a été déposé.

La séance est levée à 22h30